

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 19 juin 2025

Le jeudi 19 juin 2025 à seize heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle du Conseil en Mairie, sur la convocation de sa Présidente, Myriam MULOT, du mardi 10 juin deux mille vingt-cinq et sous la Présidence de Myriam MULOT.

Nombre de membres : en exercice : 11 Présents : 7 votants : 9

Etaient Présents :

Myriam MULOT, présidente,
Dieinaba SY, **Louissette LECOQ**, **Alain QUIBEL**, **Christian FOSSOUL**,
représentants le Conseil Municipal,
Dominique BARNET, représentant les personnes handicapées,
Nathalie LEVEUF, représentant la jeunesse et l'insertion

Absents Excusés :

Chantal JARNIOU, représentant le Conseil Municipal, ayant donné pouvoir à Alain QUIBEL.
Valérie PETIT, représentant les familles nombreuses ;
Florence SUQUET, représentant l'UDAF, ayant donné pouvoir à Myriam MULOT.

Mme Dieinaba SY est désignée secrétaire de séance.

2025-24 RATTACHEMENT DU CCAS A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE MÉTROPOLITAINE 2025-2028 PARTENARIAT CAF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-7 et L.2541-12,

Vu la Convention d'Objectif et de Gestion (COG) de la branche famille de la Sécurité Sociale pour la période 2023-2027 signée le 10 juillet 2023 ayant pour objectif de définir les priorités d'intervention et les moyens des Caisses d'Allocations Familiales pour 5 ans,

Vu la Convention Territoriale Globale 2024-2028 adoptée en Conseil Métropolitain le 12 novembre 2024 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime,

Considérant que le rattachement du Centre Communal d'Action Sociale de Notre-Dame de Bondeville à la Convention Territoriale Globale 2024-2028 métropolitaine se traduit par l'actualisation de la fiche communale à annexer à ladite convention,

Considérant qu'il importe de réaffirmer la volonté d'inscrire le territoire bondevillais dans ladite Convention Globale 2024-2028 métropolitaine,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Myriam MULOT,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,
par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

- **AFFIRME** le rattachement du CCAS de Notre-Dame de Bondeville à la Convention Territoriale Globale de la Métropole Rouen Normandie 2024-2028,
- **DIT** que cette adhésion se matérialise par l'actualisation de la fiche communale,

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'ensemble des conventions financières à intervenir avec Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime, dans le cadre de nouvelles dispositions ou d'activation des « Bonus territoire ».

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 avenue Gustave Flaubert (76000 – ROUEN), à compter de sa publicité. Il sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Affiché le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267600328-20250626-2024-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2025

La Présidente du CCAS,

Myriam MULOT.